

Outil de monitoring de la
performance du Programme
élargi d'immunisation

PHASE 1

Annexe 5:

Orientations pour l'adaptation de l'outil de monitoring de la performance du PEV au contexte national



En partenariat avec

Canada

Outil de monitoring de la performance du PEV national dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

Annexe 5. Lignes directrices pour l'adaptation de l'outil

But

Assurer la standardisation de l'outil de monitoring de la performance du PEV, tout en adaptant le contenu spécifique au contexte de chaque pays au même moment qu'en préservant le significat original de l'outil dans les différents pays.

Objectif

Faciliter l'identification des contenus à adapter dans l'outil en fonction du contexte du pays.

Il est recommandé que le comité national de coordination (CNC) adapte l'outil avant qu'il ne soit partagé avec les participants nationaux ou sous-nationaux. Il s'agit de s'assurer que toutes les items et la terminologie utilisés dans l'outil soient applicables au contexte du pays. Trouver ci-dessous quelques considérations/recommandations pour l'adaptation de l'outil, suivies de quelques points clé qui ne doivent pas être modifiés pendant le processus d'adaptation.

Considérations relatives à l'adaptation de l'outil :

1. Terminologie pour les niveaux administratifs :
 - a. Par exemple, national ou sous-national/provincial/département/État ou municipal/district local
 - b. Cette terminologie dépend de chaque pays et des responsabilités du PEV à chaque niveau
2. Questions non pertinentes :
 - a. Choisissez le score « 0 - sans objet » pour les questions que n'appliquent pas au contexte du pays
 - b. Par exemple, les questions spécifiques aux « pays décentralisés » ne s'appliqueront pas aux pays « centralisés ».
3. Vocabulaire de certains termes
 - a. Modifier la terminologie utilisée dans l'outil lorsque des termes spécifiques, initialement destinés à un usage particulier, prennent des significats différents à cause de variations dans le vocabulaire spécifique de chaque pays.

- b. Ce processus d'adaptation doit être réalisé avec l'appui du consultant engagé par le CNC.
4. Noms d'institutions en noms officiels :
 - a. Par exemple : Ministère de la Santé, laboratoire national, etc.

S'assurer que les éléments suivants ne soient pas touchés pendant l'adaptation :

- L'objectif et le significat de l'item et la description de chaque niveau de maturité
- Le document requis dans l'item

Le consultant et le comité régional de coordination (CRC) apporteront leur soutien à l'adaptation de l'outil, là où nécessaire.